

Pays représenté : France

Commission : Conseil de l'Union européenne – Défense

Problématique : Comment l'Union européenne peut-elle renforcer sa capacité de défense autonome sans compromettre la solidarité transatlantique ?

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale la sécurité européenne s'est largement construite dans le cadre de l'alliance avec les États-Unis. Cette relation a permis la reconstruction et la stabilité du continent mais elle a également instauré une dépendance structurelle dans les domaines militaire, technologique et économique. De nos jours on observe des évolutions stratégiques récentes qui interrogent la capacité de la France et de l'Union européenne à garantir leur autonomie stratégique. Cette organisation de la sécurité occidentale qui est institutionnalisée par l'OTAN a permis la stabilité du continent mais a progressivement créé une dépendance des États européens face aux États-Unis dans de nombreux domaines tels que des domaines militaires, technologiques et industrielles américaines. Ou encore dans des domaines décisifs tels que le renseignement stratégique, la dissuasion élargie, les systèmes d'armement avancés ou encore les technologies numériques. Les États-Unis ont encouragé un modèle dans lequel la sécurité européenne reposait largement sur leurs moyens tout en profitant directement de leur défense, leur puissance financière et leur avancée technologique. La France une République fondée sur les principes de souveraineté nationale et de coopération européenne est puissance militaire complète dotée de l'arme nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. La France occupe une place centrale dans les questions de sécurité internationale.

L'Union européenne demeure dépendante aux États-Unis dans de nombreux domaines notamment en matière de renseignement, de défense antimissile et de capacités de projection stratégique. Cette dépendance fragilise la capacité des Européens à agir de manière souveraine lorsque leurs intérêts sont en jeu. Cette dépendance limite aujourd'hui la liberté d'action stratégique de l'Union européenne. Les choix d'équipements militaires réalisés par plusieurs États membres au profit de matériels extra-européens affaiblissent la base industrielle et technologique de défense européenne et maintiennent une asymétrie durable au sein de l'Alliance atlantique. La France considère que cette situation n'est plus soutenable dans un environnement international marqué par la compétition entre grandes puissances et par le retour de grands conflits. Alors que la solidarité transatlantique connaît aujourd'hui une forte évolution, les orientations stratégiques récentes des États-Unis se penchent prioritairement vers la zone indopacifique munies d'une approche plus transactionnelle des alliances et envisagent leurs alliances de manière plus intéressée. Certaines décisions prises sans concertation ont révélé des divergences politiques et stratégiques chez les États européens et particulièrement la France. La création de l'OTAN a placé la sécurité européenne sous les mains de l'État américain, les investissements américains ont fortement influencé certains secteurs. Cette dépendance a soutenu l'industrie américaine par l'exportation d'équipements militaires et technologiques vers les États européens.

Face à ces enjeux la France défend depuis plusieurs années le concept d'autonomie stratégique européenne. Ce concept ne vise pas à s'opposer à l'OTAN mais plutôt à renforcer le pilier européen de l'Alliance. La France considère qu'une Europe plus forte militairement sera un allié plus crédible et plus respecté au sein de l'OTAN. La France a activement soutenu la création et la mise en œuvre du Fonds européen de défense lancé en 2021 et doté de près de 8 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Ce mécanisme constitue un outil central pour financer la recherche et le développement collaboratifs en matière de défense. La France appuie également la Stratégie industrielle de défense européenne (EDIS), présentée en 2024 par la Commission européenne qui vise à renforcer la préparation industrielle de défense à l'horizon 2035. La France soutient le maintien de la coopération transatlantique tout en défendant le renforcement de l'autonomie stratégique européenne. Elle considère que la sécurité européenne ne pourra pas définitivement reposer que sur les capacités américaines.

La France appuie ainsi le développement d'une politique européenne de défense prévue par le Traité de Lisbonne et soutient des initiatives telles que la Coopération structurée permanente (PESCO) et le Fonds européen de défense, visant à renforcer les capacités militaires et industrielles européennes. Face aux recompositions stratégiques internationales et à la montée de puissances comme la Chine, la France défend une Europe capable d'agir de manière autonome tout en restant complémentaire de l'OTAN.

Dans ce contexte, le renforcement d'une capacité européenne de défense autonome ne constitue pas une rupture avec l'OTAN, mais une nécessité stratégique. Une Europe capable d'assurer sa propre sécurité devient un partenaire plus crédible, plus équilibré et plus responsable au sein de l'Alliance. L'autonomie stratégique européenne signifie avant tout la capacité de décider et d'agir lorsque les intérêts européens sont directement engagés, y compris lorsque les priorités américaines divergent. La France a conscience que la construction de cette autonomie ne pourra ni être immédiate ni nationale le renforcement de la défense européenne reposera nécessairement sur une coopération accrue entre États membres, incluant la mutualisation des investissements, le développement de programmes industriels communs et la consolidation du marché européen de l'armement. C'est pourquoi la France soutient le développement d'instruments européens favorisant la recherche collaborative. Cette démarche exige du temps, de la cohérence politique et une volonté collective durable. Elle implique également une extension progressive des coopérations existantes afin de construire une véritable base industrielle de défense européenne capable de rivaliser à l'échelle mondiale. Au-delà du cadre européen la France investit massivement dans ses propres capacités de défense à travers la Loi de programmation militaire 2024-2030, dotée de 413 milliards d'euros. Des entreprises stratégiques telles que Airbus et Naval Group participent activement aux grands projets européens, qu'il s'agisse du développement de systèmes de combat aérien du futur, de chars de nouvelle génération ou de programmes navals communs. La France soutient également l'idée d'un « Buy European Act » dans le domaine de la défense afin de privilégier les acquisitions auprès de l'industrie européenne tout en respectant les engagements internationaux existants. Concernant la solidarité transatlantique la France demeure un membre engagé de l'OTAN. Elle considère que le renforcement des capacités européennes ne doit pas entraîner de duplication inutile des structures de l'Alliance, mais plutôt compléter et consolider son action. Une meilleure répartition du fardeau financier et capacitaire entre alliés constitue un facteur de stabilité et de crédibilité collective. Face à ces évolutions, le renforcement de la capacité de défense autonome de la France et de l'Union européenne apparaît comme un objectif de long terme. Les analyses récentes soulignent que les capacités nationales isolées ne sont plus adaptées à l'échelle de la concurrence internationale, notamment face à la Chine.

Les solutions envisagées reposent donc sur une coopération entre États membres de l'Union européenne avec un développement de programmes militaires communs et un investissement dans les technologies stratégiques. Cette autonomie ne constitue pas une rupture avec les alliances existantes, mais une recherche d'équilibre permettant à l'Europe d'agir de manière plus souveraine.

En conclusion la France se positionne en faveur d'une Europe avec une défense ambitieuse, capable d'assurer sa sécurité de manière plus autonome tout en restant profondément attachée à la solidarité transatlantique. La ligne politique française vise à approfondir l'intégration européenne dans le domaine stratégique non pour se substituer de l'OTAN, mais pour construire une Europe plus souveraine, plus responsable et plus forte au sein de l'Alliance atlantique. La dépendance stratégique européenne vis-à-vis des États-Unis provient d'un processus historique long. Les transformations actuelles de l'ordre international obligent la France et autres États européens à renforcer progressivement leur autonomie. Ce processus exigera du temps, des investissements et une coopération politique approfondie au sein de l'Union européenne. La France affirme ainsi que l'avenir de la sécurité européenne repose sur un double impératif qui est de préserver l'alliance transatlantique tout en mettant fin à une dépendance stratégique devenue incompatible avec les ambitions politiques et les responsabilités internationales de l'Union européenne.